

## TARIFS ET CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DU BELVEDRE

- ✚ La salle du Belvédère est mise à disposition pour l'organisation de réunions, de lunchs et d'apéritifs, mais en aucun pour **l'organisation de repas assis**.
- ✚ En règle générale, la mise à disposition s'effectue à partir de 10h et le local doit être restitué en parfait état de propreté au plus tard le lendemain matin à 10h. Des aménagements peuvent cependant être accordés selon la disponibilité de ladite salle.
- ✚ Les demandes de mise à disposition de la salle du Belvédère ne sont pas accordées aux personnes non majeures.
- ✚ Les personnes résidant sur la commune sont prioritaires pour la mise à disposition de la salle du Belvédère.
- ✚ En cas de demandes multiples pour une même date, la priorité sera donnée au premier inscrit, mais la mise à disposition ne sera définitive qu'à la signature de la convention et au versement de la caution.
- ✚ l'effectif maximum admis dans les locaux est **de 245 personnes**
- ✚ L'occupant doit avoir souscrit une **police d'assurance** couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées dans les locaux.

### TARIFS

✓ Associations Serroises	<b>Gratuit</b>
✓ Associations non serroises :	<b>180 €/jour</b>
✓ Particuliers serrois :	<b>150 €/jour</b>
✓ Particuliers non serrois :	<b>230 €/jour</b>
✓ Entreprises :	<b>320 €/jour</b>
✓ Institutionnels :	<b>gratuit</b>
✓ Prêt de matériel vidéo :	<b>50 € forfait (hors institutionnels)</b>
✓ Prestations régisseurs :	<b>tarifs du Théâtre Alexis Peyret</b>
✓ Praticables	<b>150€</b>
✓ Sonorisation complète	<b>200€</b>
✓ Jeu de lumières	<b>150€</b>
✓ Console son	<b>30€</b>
✓ Retour scène	<b>30€</b>
✓ Micro et pied	<b>10€</b>

Caution de **800,00 €** pour les dégradations à verser lors de la confirmation de réservation.

Le nettoyage de la salle après utilisation est à effectuer par chaque utilisateur.  
Dans le cas contraire, **un montant forfaitaire de 130 € est facturé.**